

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 mai 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment en ayant une pensée pour les sinistrés des inondations.

2019-05-126

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 15 avril 2019 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 avril 2019 ;
8. Direction générale ;
 - 8.1. Embauche - directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint ;
9. Gestion administrative ;
 - 9.1. Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ;
10. Adoption de règlement ;
 - 10.1. Règlement no 324-2019 visant à augmenter la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec et modifiant le règlement no 319-2018 ;
11. Dépôts de soumissions ;
 - 11.1. Entretien et arrosage des fleurs ;
 - 11.2. Lignage de rue ;
12. Demande de soumissions ;
 - 12.1. Entretien ménager Centre municipal ;
13. Inspection municipale ;
 - 13.1. Travaux à autoriser ;

14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances et autres ;
15. Sécurité incendie ;
 - 15.1. Demandes du directeur ;
 - 15.2. Embauche d'un pompier ;
16. Comité consultatif d'urbanisme ;
17. Développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1;
 - 17.1. Offres de services ;
 - 17.1.1. Caractérisation biologique ;
 - 17.1.2. Étude hydraulique ;
 - 17.2. Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC ;
 - 17.3. Demande de prix - étude géotechnique ;
18. Demande d'aide financière ;
 - 18.1. Budget discrétionnaire au député provincial ;
19. Motions de félicitations ;
 - 19.1. Spectacle de patinage artistique ;
 - 19.2. Récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur ;
 - 19.3. Motion de remerciements ;
 - 19.3.1. Bénévoles et travailleurs - inondations à Scott ;
20. Divers ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-05-127 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2019-05-128 3.2. Séance extraordinaire du 15 avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Divers citoyens s'informent concernant le balayage de rue, la réglementation relative à l'épandage, les travaux dans le rang de la Rivière et le rang Dalhousie. Monsieur le maire fournit les réponses appropriées.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2019-05-129 **Beauce media - publicité**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la publicité d'une page dans l'hebdomadaire Beauce Média, au coût de mille cent trente-deux dollars et cinquante et un cents (1 132,51 \$), incluant les taxes, avec la participation financière de quatre (4) entrepreneurs, et ce, afin de faire la promotion des possibilités résidentielles qu'offre la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2019-05-130 **Centres jeunesse Chaudière-Appalaches - randonnée cycliste**

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Centres jeunesse Chaudière-Appalaches à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore pour la tenue de la 15^e randonnée cycliste «la Route Sans Fin», qui aura lieu jeudi le 6 juin 2019, à laquelle participera environ soixante-dix (70) cyclistes, tout en respectant les règles de sécurité appropriées.

Adoptée

2019-05-131 **Fédération canadienne des municipalités - congrès annuel**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la participation du maire au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 30 mai au 2 juin 2019 à Québec au coût de mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 396,95 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée

2019-05-132 **TELUS - amélioration de la couverture cellulaire en Nouvelle-Beauce**

ATTENDU QUE la couverture actuelle de la téléphonie cellulaire ne dessert pas l'ensemble du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que plusieurs secteurs ne peuvent bénéficier de ce service considéré essentiel en 2019 ;

ATTENDU QUE de plus en plus de personnes n'ont pas accès à une ligne téléphonique fixe et comptent sur la téléphonie cellulaire lors de leur déplacement et de leurs activités professionnelles et personnelles ;

ATTENDU QUE les secteurs non couverts rendent les interventions des services de sécurité publique plus vulnérables en cas de situation d'urgence ;
ATTENDU QUE l'accès à la téléphonie cellulaire contribue au développement des collectivités et à l'attraction de la population ;

ATTENDU QUE de plus en plus d'applications mobiles sont disponibles sur les

téléphones cellulaires et qu'elles sont très utiles pour la gestion des exploitations agricoles, aux travailleurs et à la population en général ;

ATTENDU QUE les deux (2) paliers gouvernementaux doivent établir en partenariat des programmes d'aide pour soutenir les entreprises de télécommunications à déployer l'accès à la téléphonie cellulaire dans les lieux ruraux où le nombre d'abonnés potentiels est plus bas ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place, dès que possible, des programmes d'aide afin de soutenir l'amélioration de la couverture cellulaire sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et les autres régions rurales du Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Maxime Bernier, député fédéral de Beauce, monsieur Luc Provençal, député provincial de Beauce-Nord, monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités et monsieur Gaétan Vachon, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2019-05-133

TELUS - accès Internet haute vitesse - modalités de fonctionnement des nouveaux programmes d'aide gouvernementaux

ATTENDU QUE les programmes «Branché pour innover» du gouvernement fédéral et «Québec Branché» du gouvernement provincial qui ont été lancés en 2017 visaient à soutenir le développement des services d'accès à Internet haute vitesse sur des réseaux fixes et sans fil mobile ;

ATTENDU QUE ces programmes comportaient des critères d'admissibilité pour lesquels des entreprises de télécommunications, la MRC de La Nouvelle-Beauce et d'autres régions du Québec n'ont pu déposer des projets supportés par du financement gouvernemental compte tenu que les cartes de références établies par le gouvernement du Canada ne permettaient pas de s'y qualifier (service disponible dans des zones ciblées ayant un hexagone de 25 km) ;

ATTENDU QUE les gouvernements ont l'intention de mettre en place sous peu de nouveaux programmes d'aide dans le but d'arriver à l'objectif de service universel d'Internet haute vitesse d'au moins 50 Mbps (mégabits par seconde) pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens comme l'indique une décision du CRTC (2012-496) ;

ATTENDU QUE lors des élections provinciales de 2018, le parti politique de la CAQ (Coalition avenir Québec) a promis la couverture de cent pour cent (100%) des ménages à Internet haute vitesse en quatre (4) ans et qu'il est maintenant au pouvoir ;

ATTENDU QUE les critères de financement défavorables des programmes gouvernementaux de 2017 doivent être révisés à la lumière des résultats obtenus afin que les prochaines rondes de financement publiques assurent l'accès à Internet haute vitesse en Nouvelle-Beauce, et ce, pour supporter adéquatement le développement économique et social de notre milieu et améliorer la sécurité publique de la population ;

ATTENDU QUE les entreprises et les citoyens interpellent régulièrement le milieu municipal depuis plusieurs années afin d'avoir une meilleure couverture à Internet haute vitesse pour les activités courantes de tous les jours ainsi que pour avoir des conditions favorables afin d'être attractifs pour les nouveaux projets d'affaires et les nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE les critères sont en cours de définition pour le futur Fonds du CRTC qui établira la base du programme d'aide fédéral à venir (et dont s'inspirera le gouvernement du Québec) et les critères semblent encore une fois défavoriser le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les fournisseurs de service dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse particulièrement en milieu rural ;

ATTENDU QUE les efforts des différents paliers gouvernementaux doivent être alignés afin d'établir des règles d'admissibilité qui permettront de combler les besoins en service à Internet haute vitesse dans les meilleurs délais et avec plus de flexibilité que les programmes de 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place, dès que possible, des programmes d'aide qui soutiendront adéquatement le déploiement de l'accès à Internet haute vitesse auprès de tous les ménages du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce d'ici quatre (4) ans.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Maxime Bernier, député fédéral de Beauce, monsieur Luc Provençal, député provincial de Beauce-Nord, monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités et monsieur Gaétan Vachon, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

2019-05-134

TELUS - extension de la zone téléphonique d'appel local

ATTENDU QUE Saint-Isidore est une municipalité de la MRC de La Nouvelle-Beauce et que ses citoyens ne peuvent communiquer sans frais d'interurbains avec ceux de certaines municipalités en faisant partie, soit Frampton, Saints-Anges, Saint-Bernard et Vallée-Jonction ;

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité de Saint-Isidore ont des intérêts communs avec les municipalités avoisinantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande à TELUS d'ouvrir la zone d'appel local afin de permettre aux résidents de Saint-Isidore de communiquer avec ceux des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, et ce, sans frais d'interurbains.

Adoptée

2019-05-135

Cégep Beauce-Appalaches - formation

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la participation de la technicienne en administration et de l'agente de secrétariat à la formation sur la Gestion du temps et des priorités offerte par le Cégep Beauce-Appalaches, jeudi le 27 juin 2019 à Sainte-Marie, au coût total de vingt-trois dollars (23,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2019-05-136

Développement économique Nouvelle-Beauce - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise quatre (4) représentants à participer au tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce organisé par Développement économique Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 13 juin 2019 aux Clubs de Sainte-Marie et Frampton, au coût total de sept cent trente-cinq dollars et quatre-vingt-quatre cents (735,84 \$), incluant les taxes et le souper.

Adoptée

2019-05-137

Centre multifonctionnel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a besoin d'avis professionnels pour le Centre multifonctionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les mandats suivants :

- LaShop Architecture et Design inc., pour une évaluation des coûts de construction du Centre multifonctionnel avec indexation au coût de cinq cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-sept cents (574,87 \$), incluant les taxes ;
- Tremblay Bois, avocats, pour l'analyse d'entente aux fins d'utilisation du Centre multifonctionnel au coût estimé à mille cinq cent dollars (1 500,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

Le conseil convient de :

- ne pas intervenir relativement à un déversement d'eau sur le lot 3 029 048 considérant le litige d'ordre privé ;
- consentir à la plantation d'un arbre en avant et un arbre en arrière du jumelé sur la rue des Mésanges, lots 5 556 087 et 5 556 088 ;
- attendre l'annonce de subvention pour l'aménagement du sentier piétonnier dans la phase 3 du développement résidentiel incluant l'installation d'une clôture, et ce, suite à une demande du propriétaire du lot 6 122 837 ;
- acquiescer à la demande de la bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent pour l'installation d'une boîte à lire au Parc des Oiseaux ;
- prendre note de l'inscription du maire à la conférence web gratuite «La Commission municipale du Québec» organisée par la Fédération québécoise des municipalités ;
- inscrire la conseillère Diane Rhéaume à l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, le 29 mai 2019 à Lévis ;
- transmettre à La Boîte d'urbanisme l'orientation du conseil de ne pas autoriser l'implantation d'une entreprise oeuvrant dans le secteur du cannabis dans le périmètre urbain et les îlots déstructurés ;
- noter la participation du personnel des travaux publics à une formation gratuite portant sur la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable le 16 mai 2019 à Sainte-Marie ;

- transférer l'invitation à participer à « la Semaine de la Municipalité » qui se tiendra du 8 au 14 septembre 2019 au Comité de la Politique familiale et des aînés ;
- participer à la « 13^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux » en publicisant la campagne dans le journal Entre-Nous ;
- inscrire trois (3) représentants à la visite du Port de Québec le 9 juillet 2019 organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce ;
- prendre note de l'intérêt du maire à assister à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce le 27 juin 2019 à Scott ;
- transférer au Gîte de Saint-Isidore l'invitation à soumettre leur candidature au prix « Habitat novateur pour aînés ».

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- modification au règlement de zonage concernant l'emplacement d'abri temporaire ;
- déplacement de la zone de 50 km/h vers l'Ouest à la sortie de la rue des Mésanges ;
- inauguration du Centre régional intégré de cancérologie lundi le 6 mai 2019 à Lévis ;
- appel de candidatures aux postes d'administratrices et d'administrateurs pour le conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;
- signature de la pétition «NON au projet de pipeline GNL Québec» de la Fondation David Suzuki ;
- séances d'apprentissage de Statistique Canada ;
- aide technique pour la transformation du système de chauffage actuel en chauffage par biomasse forestière ;
- rencontre des regroupements régionaux de Chaudière-Appalaches et de la Mauricie-Centre-du-Québec liés à la sécurité incendie le 15 mai 2019 à Lévis ;
- congrès de l'Association québécoise d'urbanisme les 24 et 25 mai 2019 à Trois-Rivières;
- proposition de la Fondation Cédrika Provencher d'un plan de sécurité en prévention des enlèvements d'enfants, des disparitions et des fugues.

2019-05-138

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2864 à 2886 inclusivement, les chèques nos 13507 à 13526 inclusivement, les dépôts directs nos 501097 à 501140 inclusivement et les salaires, totalisant deux cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-neuf dollars et vingt-six cents (277 629,26 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 AVRIL 2019

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 avril 2019.

8. DIRECTION GÉNÉRALE

2019-05-139

8.1. Embauche - directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-111 la municipalité de Saint-Isidore

convenait d'entamer le processus relatif à l'embauche d'un directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ière) ;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée à cet effet ;

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré les candidats détenant les critères pertinents pour combler le poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Marc-Antoine Tremblay, à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, effective le 21 mai 2019, et ce, selon la politique en vigueur et les conditions établies.

Adoptée

9. GESTION ADMINISTRATIVE

2019-05-140

9.1. Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ;

ATTENDU QUE ladite politique a pour objectif d'affirmer l'engagement de la municipalité à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de l'entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire ;

ATTENDU QUE la politique vise également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués dans l'entreprise lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à l'employeur ou à son représentant ;

ATTENDU QUE les salariés réguliers à temps plein et à temps partiel ont reçu favorablement ladite politique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes pour les employés réguliers à temps plein et à temps partiel prenant effet immédiatement.

QUE le conseil autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Hélène Jacques, conseillère représentante des Ressources humaines, à signer et à appliquer ladite Politique.

Adoptée

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019-05-141

10.1. Règlement no 324-2019 visant à augmenter la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec et modifiant le règlement no 319-2018

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de Saint-Isidore de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un

ou des secteurs restreints de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation accorde à la Municipalité de Saint-Isidore un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société participe au budget global du présent programme dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement, et ce, suite à une aide additionnelle accordée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Hélène Jacques, conseillère, lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 324-2019 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 324-2019 visant à augmenter la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec et modifiant le règlement no 319-2018».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: MONTANT MAXIMAL DE LA SUBVENTION

L'article 11 Montant maximal de la subvention du chapitre Dispositions financières est abrogé et remplacé par le suivant :

Pour la construction d'unités résidentielles, le montant de l'aide financière de la Municipalité ne peut dépasser cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante-trois dollars et cinquante cents (188 843,50 \$).

ARTICLE 4: FINANCEMENT DU PROGRAMME

L'article 12 Financement du programme du chapitre Dispositions financières est abrogé et remplacé par le suivant :

L'enveloppe budgétaire du programme établie à trois cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-sept dollars (377 687 \$) est partagée en parts égales entre la Société et la Municipalité.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 6 mai 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

11. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2019-05-142

11.1. Entretien et arrosage des fleurs

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-84, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions par le biais du journal Entre-Nous, pour l'entretien et l'arrosage des fleurs pour la saison 2019 et pour les saisons 2019-2020 et 2021 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	1 AN	3 ANS		
	2019	2019	2020	2021
Marco Pelouse enr.	8 599,00 \$ (excluant les taxes)	8 499,00 \$	8 699,00 \$	8 899,00 \$
Valérie Royer	8 750,00 \$ (taxes non applicables)	---	---	---

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour l'entretien et l'arrosage des fleurs à madame Valérie Royer, plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de huit mille sept cent cinquante dollars (8 750,00 \$), taxes non applicables, pour la saison 2019.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2019-05-143

11.2. Lignage de rue

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-116, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, incluant les taxes :

Soumissionnaire	Lignage de rues \$/m.l.	Piste cyclable \$/m.l.	Lignage de Stationnement \$/m.l.	4 stationnements handicapés	5 x 50 km/h	7 lignes d'arrêt et 2 traverses d'écoliers	4 traverses de rues pour passage piétonnier
Durand Marquage et Associés inc.	0,182	0,182	1,80	180,00 \$	375,00 \$	480,00 \$	80,00 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	0,168	0,300	1,60	240,00 \$	258,00 \$	235,00 \$	235,00 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	0,217	1,73	1,73	574,88 \$	431,16 \$	415,06 \$	459,90 \$

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à un seul et

même soumissionnaire ou à des soumissionnaires différents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de lignage de rues et de la piste cyclable à Durand Marquage et Associés inc. au montant total de vingt-trois mille quatre cent trente-deux dollars (23 432,00 \$), incluant les taxes, soit 128 747 mètres linéaires.

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux de lignage de stationnement, des quatre (4) stationnements pour handicapés, des cinq (5) x 50km/h sur la chaussée, des sept (7) lignes d'arrêt, des deux (2) traverses d'écoliers et des quatre (4) traverses de rues pour passage piétonnier à Entreprises Gonet B.G. inc. au montant total de mille cinq cent soixante-huit dollars (1 568,00 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2019-05-144

12.1. Entretien ménager Centre municipal

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'entretien ménager au Centre municipal de madame Patricia St-Pierre, pour une durée de deux (2) ans, au montant forfaitaire de vingt-et-un mille quatre cent trente dollars (21 430,00 \$), taxes non applicables, pour la période du 10 juin 2019 au 9 juin 2021, soit un montant annuel de dix mille sept cent quinze dollars (10 715,00 \$).

QUE le taux horaire pour les travaux d'entretien sur demande soit fixé à treize dollars (13,00 \$), taxes non applicables.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

2019-05-145

13.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Ponceau

rue des Sapins <i>Fournisseurs : Entrepreneurs locaux et spécialités</i>	4 771,46 \$
Piste cyclable rang de la Rivière sud 50 balises incluant installation <i>Fournisseur : Signalisation Lévis inc.</i>	8 962,30 \$*
Skatepark Terrassement <i>Fournisseurs : Entrepreneurs locaux et spécialisés</i>	20 741,49 \$**
Îlots multimatières Achat de 11 trios incluant l'installation <i>Fournisseurs : MRC de La Nouvelle-Beauce Entrepreneurs locaux</i>	4 851,00 \$***

*à même l'excédent accumulé affecté de la Véloroute de la Chaudière ;
 **à même l'excédent accumulé non affecté ;
 ***avec la participation financière d'autres organismes.

Adoptée

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2019, lequel était incomplet à la séance du 1^{er} avril 2019.

14.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'avril 2019.

15. SÉCURITÉ INCENDIE

2019-05-146 15.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
 APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux demandes suivantes :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipements	
Adaptateur Storz 4 po. fileté <i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	419,66 \$
Adaptateur fileté 1 ^{1/2} femelle	155,22 \$
Coude 90 degrés <i>Fournisseur : Boivin et Gauvin inc.</i>	185,22 \$
2 casques de sauvetage <i>Fournisseur : Équipements Techno-For inc.</i>	410,28 \$

3 habits de combat 6 743,28 \$
Fournisseur : CMP Mayer inc.

Collants d'identification 316,18 \$
Fournisseur : Enseigne Pro Mobile YP

Prévention

Visites résidentielles 3 000,00 \$
(Rémunération 15,00 \$/visite complétée)

Adoptée

2019-05-147

15.2. Embauche d'un pompier

ATTENDU QUE monsieur Marc-Antoine Pelletier, directeur adjoint des travaux publics, a démontré son intérêt à intégrer l'équipe de pompiers de la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE le directeur du service en sécurité incendie recommande l'engagement de monsieur Pelletier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services de monsieur Marc-Antoine Pelletier comme pompier volontaire pour une période probatoire de douze (12) mois, et ce, aux conditions suivantes :

- dépôt d'une attestation de santé ;
- réussite de la classe 4A «conduite de véhicule d'urgence» ;
- priorité accordée au bon fonctionnement des travaux publics.

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'engagement soit maintenu pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Après analyse, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent des modifications à apporter afin d'actualiser certaines normes en vigueur au règlement de zonage.

17. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - NOUVEAUX SECTEURS - PHASE 1

17.1. Offres de services

2019-05-148

17.1.1. Caractérisation biologique

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-124, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour des services en ingénierie dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, à WSP Canada inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines études préparatoires afin de mener à terme ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine le mandat accordé à WSP Canada inc. afin de procéder à une caractérisation biologique dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, au coût estimé à deux mille quatre cent quatorze dollars et quarante-sept cents (2 414,47 \$), incluant les taxes, telle la proposition soumise le 22 avril 2019.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-05-149

17.1.2. Étude hydraulique

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-124, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour des services en ingénierie dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, à WSP Canada inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines études préparatoires afin de mener à terme ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine le mandat accordé à WSP Canada inc. afin de procéder à une étude hydraulique dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, au coût estimé à six mille neuf cent trente-trois dollars (6 933,00 \$), incluant les taxes, telle la proposition soumise le 27 mars 2019.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-05-150

17.2. Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC

ATTENDU QUE la municipalité a comme projet un développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 ;

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-124, la municipalité octroyait à WSP Canada inc. le contrat pour des services en ingénierie dans ledit projet ;

ATTENDU QU'une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement exige que le requérant, soit la municipalité de Saint-Isidore, prenne des engagements et atteste de certains éléments à l'égard de documents à produire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise WSP Canada inc., à préparer et présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1.

QUE le conseil s'engage à :

- payer les frais associés au dépôt et à l'analyse du dossier auprès du MELCC au montant de six cent soixante-dix-neuf dollars (679,00 \$) ;

- transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2019-05-151 17.3. Demande de prix - étude géotechnique

ATTENDU QUE par la résolution 2019-04-124, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroyait le contrat pour des services en ingénierie dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, à WSP Canada inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines études préparatoires afin de mener à terme ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise WSP Canada inc. à procéder à une demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, auprès de fournisseurs présélectionnés.

Adoptée

18. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2019-05-152 18.1. Budget discrétionnaire au député provincial

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant six cent dix mille dollars (610 000,00 \$) pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment :

- restructuration et revêtement mécanisé de la chaussée 560 000,00 \$
- rechargement de routes et pulvérisation 50 000,00 \$

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la détérioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur Luc Provençal une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

19. MOTION DE FÉLICITATIONS

2019-05-153 19.1. Spectacle de patinage artistique

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le comité, les partenaires et tous les bénévoles qui ont collaboré au succès du spectacle annuel de patinage artistique le 13 avril 2019 qui, d'année en année, émerveille les spectateurs. BRAVO !

Adoptée

2019-05-154

19.2. Récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les récipiendaires de la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur pour les aînés relativement à leur engagement social et communautaire sur le territoire, dont l'attribution de cette distinction honorifique a eu lieu lors d'une cérémonie le 27 avril 2019 à Thetford-Mines, soit :

- Monsieur Roch Allen ;
- Monsieur Gaston Brousseau ;
- Madame Jacqueline Fortier ;
- Madame Henriette Hallé.

Adoptée

19.3. Motion de remerciements

2019-05-155

19.3.1. Bénévoles et employés - inondations à Scott

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore remercie les bénévoles et les employés, tant pour leur travail que leur support, lors des inondations survenues à Scott en avril 2019.

Adoptée

20. DIVERS

Aucun sujet.

2019-05-156

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 50.

Adopté ce 3 juin 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
